

Morsure de chien : La procédure pour faire valoir vos droits et porter plainte

Rappel des délais et obligations légales

- Le délai de prescription pour une plainte pénale (blessures involontaires) est de 3 ans.
- Les forces de l'ordre ont l'obligation légale d'enregistrer votre plainte ; un refus est illégal.
- Le certificat médical initial, précisant la durée de l'ITT (Incapacité Totale de Travail), est la pièce maîtresse de votre dossier.

Étapes à suivre en cas de refus de plainte

- Notez le nom de l'agent, le commissariat ou la gendarmerie, ainsi que la date et l'heure du refus.
- Ne vous laissez pas décourager par une proposition de 'main courante', qui n'a pas la même valeur juridique qu'une plainte.
- Rédigez un courrier en recommandé avec accusé de réception (LRAR) adressé directement au Procureur de la République du Tribunal Judiciaire du lieu de l'infraction.

Modèle de lettre au Procureur de la République

- **Objet :** Plainte pour blessures involontaires par chien - [Votre Nom] contre [Nom du propriétaire si connu ou X].
- **Corps du texte :** 'Monsieur le Procureur, je dépose plainte suite à une morsure de chien survenue le [Date] à [Lieu]. Malgré ma demande, les forces de l'ordre de [Lieu] ont refusé d'enregistrer ma plainte le [Date].'
- **Détails :** Décrivez précisément les faits, les circonstances, l'identité du propriétaire du chien et les témoins présents.
- **Conclusion :** 'Je vous demande de bien vouloir ouvrir une enquête et de me tenir informé des suites données à cette affaire.'

Pièces indispensables à joindre au dossier

- Copie de votre pièce d'identité.
- Certificat médical initial (indispensable pour prouver l'ITT).
- Photographies des blessures et des vêtements déchirés.
- Attestations de témoins (si disponibles) avec copie de leur pièce d'identité.
- Tout élément permettant d'identifier le propriétaire du chien (nom, adresse, plaque d'immatriculation).